

LE THÉÂTRE de HANOÏ

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1895)

Le Résident-maire a l'honneur d'informer les intéressés que les projets pour la construction d'un théâtre à Hanoï seront reçus jusqu'au 11 octobre inclus.

Ce délai ne pourra pas être dépassé.

Une commission se réunira le 12 octobre, à l'hôtel de ville, à l'effet de les examiner.

Cette commission est composée de :

MM. Morel, résident-maire, président ; Sallenave, ingénieur, ancien directeur des Travaux publics ; Vildieu, chef du service des bâtiments civils ; Domergue, résident de la province de Hanoï ; Jacob, chef d'escadron de l'artillerie, adjoint au directeur ; Lacaze, 1^{er} adjoint ; Bunau, conseiller municipal ; Guillaume aîné, entrepreneur de Travaux publics ; Schmidt, capitaine à la direction d'artillerie ; Lagisquet, inspecteur des bâtiments civils ; Leclanger, chef de la voirie municipale.

À PROPOS DU THÉÂTRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1895)

Messieurs les directeurs,

Veillez m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour répondre à la lettre, signée W., qui a paru dimanche dernier dans *l'Extrême-Orient*. Elle a absolument la même saveur que les articles parus dans *l'Indépendance Tonkinoise* des 25 et 26 octobre dernier et les mêmes inexactitudes s'y trouvent reproduites ; tout cela doit sortir du même petit four. Dans les deux productions, les phrases sont injectées de fiel lorsqu'il s'agit de mon projet que l'on traite en bombe glacée alors que l'on semble ne pas avoir assez de miel pour en arroser le nougat de Mont... pellier de mon concurrent.

J'aurais désiré rester en dehors de toute polémique, je ne la poursuivrai pas du reste ; mais les erreurs multiples contenues dans la lettre signée w..., et qui pourraient être acceptées comme exactes par une partie du public, me font un devoir de défendre mon projet, mais seulement en ce qui les concerne. J'estimais qu'il eût été plus digne, pour nous concurrents, de nous taire, et de laisser se prononcer en toute liberté d'action et sans chercher à les influencer d'aucune sorte les commissions successivement nommées. Au lieu de cela, M. Quand même se démène comme un gourmet devant une crème Chantilly ratée.

Nous connaissons, nous concurrents, les noms des membres de la commission nommée pour se prononcer sur nos projets ; ils avaient été publiés avant la remise des projets. Par conséquent, du moment où nous concourrions, nous acceptions leur compétence et par suite leur verdict. M. Berruer — il est assez souvent nommé dans la lettre pour que l'on puisse faire usage de son nom —, n'est plus de cet avis aujourd'hui que le jugement des diverses commissions ne semble pas lui avoir été favorable, et il prétend que nous n'avons dans la colonie qu'un seul homme qui soit capable de juger

les questions d'art, de technique et de goût ; tout le monde aura compris de suite qu'il s'agit de M. Coutel.

Mon Dieu ! nous ne voulons nullement mettre en doute les profondes connaissances que peut posséder M. Coutel pour tout ce qui concerne l'esthétique ; nous n'avons jamais eu l'occasion de les constater et de les apprécier. Il nous serait, par conséquent, difficile de nous prononcer.

Mais enfin, si d'après M. Berruer et M. W..., les personnes qui faisaient partie des commissions, MM. Morel, Vildieu, Lacaze, Domergue, Bunau, Leclanger, le commandant Jacob et bien d'autres, prises individuellement, n'atteignaient pas la cheville de M. Coutel, peut-être MM. Berruer et W ... voudront-ils bien admettre que prises en masse, elles arrivent à la hauteur de la compétence de notre sympathique entrepreneur.

M. Berruer a au reste dû admettre que la science et le goût de ces messieurs pourraient bien contrebalancer les connaissances profondes de M. Coutel, puisqu'il proposait d'envoyer les projets à Haïphong.

Si l'on était entré dans cet ordre d'idées, rien ne se serait opposé à ce qu'on les envoyât plus tard à Nam-dinh, à Lang-son, à Bac-ninh, pour finir par Dong-trieu.

Mais laissons cela pour en arriver à l'examen rapide, non pas des critiques auxquelles nous n'aurions rien à répondre, les appréciations étant libres, mais aux erreurs contenues dans la lettre de M. W... et que nous avons déjà constatées dans les articles de l'*Indépendance*.

L'écrivain commence par dire : « Il n'existe pas, en effet, de dégagements sur les côtés de la scène et ceux destinés à desservir les loges d'artistes. » De chaque côté de la scène il y a deux portes, soit quatre en tout, qui ont chacune deux mètres de largeur sur 3 mètres 75 de hauteur. La scène communique avec le foyer des artistes par une ouverture de 2 mètres 50 de largeur sur quatre mètres de hauteur. » Si cette ouverture n'était pas jugée suffisante, rien ne serait plus facile que d'en augmenter les dimensions.

Laissons continuer l'auteur : « Le magasin des décors se trouvant situé sur l'un des côtés du pourtour, il faudra, pendant les entractes, passer les décors par les vérandas sous lesquelles stationneront les spectateurs qui se rendront aux fauteuils ou à l'escalier conduisant au foyer de l'étage. C'est là un défaut qui a une importance très grande, car « outre qu'il gênerait considérablement la circulation, le public se trouverait exposé aux accidents qui signalent si trouvent ces manœuvres difficiles et délicates. »

Il faut supposer que M. W... n'a pas une bien grande connaissance des choses de théâtre. Ou diable a-t-il jamais vu que les décors se transportaient sur la scène pendant les entr'actes. M. W ... ne sait donc pas que ces opérations se font dans la matinée, et que, le soir venu, toute la décoration de la pièce ou des pièces qui vont être représentées se trouve en place sur la scène, les toiles du fond suspendues aux poulies qui permettent de les descendre au fur et à mesure de leur emploi, les coulisses accrochées aux portants. Le soir venu, le magasin aux décors, à moins d'un besoin urgent, ne doit pas être ouvert. Et si une nécessité de ce genre se présentait, ce ne serait pas par les vérandas que l'on passerait les décors.

Nous avons déjà entendu formuler cette même observation dans l'article de l'*Indépendance*, et nous avouons ne pas la comprendre. Les décors sortiront par la porte du milieu du magasin donnant sur l'extérieur du bâtiment et entreront par les portes situées sur les côtés de la scène. Cela se fait ainsi dans presque tous les théâtres de l'Europe ou l'on cherche autant que possible, à cause des dangers d'incendie, à avoir l'espace d'une rue entre le théâtre et le magasin des décors. Mais que M. W ... n'aille pas s'imaginer que les toiles de fond se portent distendues du magasin au théâtre, comme le disait l'auteur de l'article de l'*Indépendance*. La porte du magasin des décors de l'Opéra de Paris, brûlé tout récemment, n'avait que sept mètres de hauteur ; et l'on ne passait certes pas les décors par dessus le mur.

Passons à l'observation suivante :

« Le parterre comporte 876 places destinées aux civils, aux soldats et aux indigènes, et l'entrée sera la même pour tous ! »

N'en déplaise à M. W..., dans presque tous les théâtres de l'Europe, on entre dans le corps de la salle, au rez-de-chaussée, par une seule ouverture, et cela à cause du contrôle. Dans les théâtres où il y a au rez-de-chaussée un rang de baignoires, les personnes qui ont pris un fauteuil ou une stalle contournent les baignoires par le couloir qui leur est affecté, et arrivent à leur place par un passage obtenu par la suppression d'une loge de chaque côté entre les baignoires de côté et les avant-scènes.

Si la direction juge à propos à Hanoï, de multiplier ses agents de contrôle qu'est-ce qui empêche de faire l'entrée des fauteuils et des premières sous les vérandas, par les portes qui se trouvent indiquées sur le plan au bas des escaliers conduisant aux loges de côté ? M. W... serait probablement fort en peine de nous le dire.

L'auteur continue :

« Il n'est pas un théâtre au monde qui contienne un nombre de places aussi considérable au parterre. »

Cette phrase est suivie de la nomenclature des douze principaux théâtres de Paris avec le nombre total de leurs places et le nombre des fauteuils d'orchestre, stalles et places de parterre.

Il est pénible d'avoir à discuter une question comme celle qui nous occupe avec une personne qui semble ne connaître en Europe que la France, et qui puise ses éléments d'argumentation dans l'*Almanach Bottin*. Qu'elle nous permette donc de lui faire remarquer que la Scala de Milan a 3.800 places dont 1.500 aux fauteuils, stalles et parterre ; San Carlo, de Naples, le plus grand théâtre du monde après la Scala, a 3.300 places dont 1,150 au rez-de-chaussée. Les théâtres de Bologne, la Fenice de Venise, et le théâtre de Parme, qui, tous, comptent parmi les principaux de l'Italie, sont établis dans les mêmes proportions.

À Paris, on a été obligé, au grand détriment de l'acoustique, de restreindre autant que possible les dimensions en largeur à cause du prix exorbitant des terrains. Il y a dix ans, les terrains des environs de la Bourse se payaient 3.500 francs le mètre carré. (Voir *Agenda Oppermann*). Il a donc fallu construire en élévation et c'est ce qui a valu aux habitants de la métropole des citernes comme le Châtelet, le théâtre contenant le plus de places, ou sur 1.000 places il n'y en a que 472 au rez-de-chaussée, moins du tiers de ce que l'on compte à la Scala. Et c'est pour la raison de la cherté du terrain, qui du reste est limité en ce qui concerne l'Opéra comique, que les architectes parisiens et les *Annales du Constructeur* ont bien été forcés de préconiser l'étendue en hauteur.

Mais entendons la suite : « Au point de vue de l'acoustique cette disposition est très défectueuse. »

Ceci est une erreur absolue. Nous ne voudrions pas blesser M. W... dans ses affections, mais qu'il se dise bien, et tous ceux qui ont parcouru l'Europe le lui diront, les théâtres parisiens sont, en général, ce qu'il y a de plus mauvais au point de vue de l'acoustique et sont bien inférieurs aux théâtres d'Italie, sous ce rapport. Cela se conçoit facilement ; le son émis horizontalement doit s'en aller en ondes sonores, dont les segments de cercles s'étendent de plus en plus vers le haut, jusqu'à l'extrémité de la salle. Mais si, avant d'être parvenues à destination, ces ondes sonores rencontrent des balcons et des galeries qui surplombent sur la moitié du rez-de-chaussée par exemple, comme à la Porte Saint-Martin et à la Gaité, et de plus, si elles viennent se heurter à une demi-douzaine de rangées de baignoires, loges, poulailler, on conçoit qu'une partie des spectateurs n'entende pas bien ce qui se dit ou qui se chante.

Que M. W... consulte le *Dictionnaire raisonné d'architecture*, d'Ernest Bosc, il trouvera au mot théâtre et au bas de la page 296 les lignes suivantes à ce sujet : « En général, les théâtres de l'Europe sont aujourd'hui construits sur plan presque identique : celui de la salle de spectacle est de forme elliptique ; quant à l'aménagement de la salle,

dans le Midi de l'Europe, surtout en Italie, on ne voit que des loges sans galeries ; dans le Nord au contraire celles-ci dominant. Le grand secret de l'acoustique réside probablement dans l'aménagement très différent des salles du Nord et des salles du Midi. Si, dans nos théâtres de France, par exemple, l'acoustique laisse tant à désirer, nous l'attribuons en grande partie aux balcons et galeries qui font saillie dans la salle, à l'ouverture de la scène, à l'exiguïté des couloirs qui entourent la salle, etc., etc. Les théâtres italiens, au contraire, ne sacrifient rien à la décoration ; l'aspect en est froid et sévère, mats l'acoustique y est excellente. »

L'idéal pour une salle de spectacle, au point de vue de l'acoustique, serait une salle presque circulaire, comme en ont les principaux théâtres d'Italie, et les murs absolument lisses sans surcharges d'aucune sorte. Pour des motifs qu'il serait trop long de développer on peut difficilement atteindre ce but que l'on a cherché pourtant à obtenir dans la mesure de possible. L'Opéra de Zurich n'a qu'une rangée de loges, le Grand Opéra d'Amsterdam deux, l'Opéra de Rotterdam, une.

« En outre, ajoute l'auteur, les artistes » fatiguent moins dans une salle en hauteur que dans une salle très large où la voix se perdant facilement, ils sont obligés de parler ou de chanter plus fort pour pouvoir se faire entendre. »

M. W... semble s'être préoccupé fort peu de la disposition des théâtres antiques où les scènes avaient jusqu'à 20 et 25 mètres de largeur. Tout le monde entendait fort bien et pourtant les principaux acteurs ne faisaient guère que parler, les chœurs chantaient. Pour finir, qu'il me soit permis d'ajouter encore que le plus large théâtre en Europe est celui du village d'Ober-Ammergau, en Bavière, sur lequel on représente la passion du Christ. À toutes les places, on entend fort bien et pourtant, la scène a 40 mètres de largeur. Et il n'y a rien en hauteur.

Nous ne suivrons pas plus loin M. W., qui croit devoir ensuite critiquer les résolutions de la commission et des sous-commissions. Nous ne connaissons pas l'opinion que les membres de ces commissions ont émises, mais, comme je le disais plus haut il me semble, pour les raisons que j'exposais, que nous n'avons qu'une chose à faire : nous y soumettre.

Peut-être M. W... trouve-t-il que, ces Messieurs n'ont pas mis dans les termes de leurs rapports autant d'emphase, dans leurs réunions autant d'apparat que ce qui d'ordinaire, dans notre vieille Europe, semble un apanage de ce genre d'assemblées et du libellé de leurs décisions ? Mais est-ce à dire que leur compétence, de par ce fait, est moindre ?

Nous ne le pensons pas et en tout cas, leur examen nous semble avoir été fort sérieux.

X. Y. Z.

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOI
Séance du 25 février 1896
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 février 1896)

.....
M. le résident-maire soumet au conseil le rapport de la commission du Théâtre, chargée d'examiner une proposition déposée par M. Knosp, demandant à être chargé :

1° des plans et devis nécessaires à la mise en adjudication du théâtre, moyennant une remise de 5 % sur le montant du devis estimatif des travaux;

2° 5 % sur la direction proprement dite des travaux, dont il serait chargé de la mise à exécution.

M. Morel pose au conseil la question de savoir si l'on doit examiner ces deux propositions séparément ou en bloc. À l'unanimité, il est décidé que la proposition

serait scindée, et que la discussion ne doit porter que sur l'établissement des plans et devis. Le conseil, d'accord avec la commission, décide que la direction des travaux restera absolument réservée à la voirie. M. Godard estime qu'il existe des travaux plus urgents à faire ; d'ailleurs, il a pensé que la ville ne dépasserait pas sensiblement le chiffre de 40.000 \$ pour lequel il a voté.

M. Lacaze répond que les observations de M. Godard auraient été mieux fondées si elles s'étaient présentées dès le début de la discussion, c'est-à-dire avant le fonctionnement de la commission d'examen ; que lui-même, à cette époque, eut été de l'avis de M. Godard, puisqu'il proposait de ne pas engager immédiatement cette dépense et de transformer provisoirement en théâtre, moyennant six ou sept mille piastres, la halle en fer du boulevard Dong-khanh, qui aurait suffisamment répondu aux besoins du moment ; mais qu'à l'heure actuelle, il lui semble que la question n'est plus à sa place, le conseil ayant rejeté cette proposition et décidé le principe d'une construction définitive.

M. Charpentier demande si les finances de la ville permettent d'engager seulement une telle dépense que l'on peut craindre de voir encore dépasser.

M. Charpentier pense qu'on eût pu se borner à réceptionner et aménager le Théâtre Chinois pendant plusieurs années.

M. Lacaze fait observer que cette construction est dans un état déplorable, presque dangereux pour la sécurité des spectateurs, que tout y est à refaire, qu'on y engagerait chaque année de fortes dépenses pour obtenir un résultat encore plus médiocre que par l'aménagement d'une halle-marché que le Conseil a repoussé à la presque unanimité.

M. Lacaze et M. Coutel exposent que le public ne comprendrait pas qu'à des époques si rapprochées, le Conseil soit d'opinions si diverses ; pour être conséquent avec lui-même, il n'a qu'à maintenir ce qu'il a primitivement décidé sans se laisser influencer par des considérations étrangères qui doivent rester en dehors du débat.

M. Godard revient à ses premières déclarations et demande que l'on réserve la question et remette la construction du théâtre à une date ultérieure. Il a voté pour 40,000 piastres et ne croit pas devoir accepter d'engager des sommes supérieures.

M. Morel répond que, soucieux des intérêts de la ville, il s'est déjà préoccupé de cette question et a fait des démarches auprès de M. le secrétaire général, pour demander au Gouvernement du Protectorat de participer pour une somme de 20.000 \$ dans cette dépense, qu'il évalue à 20.000 \$ pour la construction et 10.000 \$ pour les peintures, la décoration et l'aménagement intérieurs

M. le secrétaire général a bien voulu promettre de présenter à M. le gouverneur général, avec son avis favorable, la demande de subvention de 20.000 \$ faite par la ville qui n'aura en réalité, comme le demandent MM. Charpentier et Godard, à dépenser que 40.000 \$.

L'adjudication se fera à forfait et au rabais sur les chiffres de 50.000 \$ et de 10.000 \$ prévus pour la grosse construction et l'aménagement intérieur.

Si le Protectorat ne donnait pas la subvention demandée ou si, cette subvention accordée, l'adjudication ne donnait pas de résultats, le théâtre ne serait pas exécuté.

La ville est donc certaine de limiter sa dépense ou de n'en engager aucune.

Le Conseil se rallie pleinement à cette déclaration.

M. Bunau résume la question en demandant qu'un devis complet basé sur le chiffre indiqué soit soumis à la voirie, et insiste aussi sur ce point que, si le Protectorat veut bien concourir pour 20.000 \$ à cette dépense, les finances de la ville ne seront pas dépassées.

M. le résident-maire est d'avis qu'il n'y a d'occuper pour le moment que de la question des plans et devis, sans engager l'avenir, et propose de mettre la question à l'étude et faire procéder immédiatement à la préparation des plans et devis complets,

de manière à fournir aux entrepreneurs de l'adjudication les documents précis ne laissant rien à l'abus, qu'il faut absolument éviter.

Il met d'abord aux voix la question du maintien du principe de la construction du théâtre au prix de 20.000 \$ dans cette dépense.

MM. Godard, Charpentier et Dufour acceptent sous la réserve qui vient d'être indiquée, et le Conseil adopte à l'unanimité la motion.

Le conseil est ensuite appelé à fixer le pour cent qu'il convient d'allouer à l'architecte chargé d'établir les plans et devis.

M. Berruer proteste contre la qualité d'architecte attribuée à M. Knosp dont aucun travail de construction ni de détail ne peut être montré pour justifier de ses connaissances techniques.

Une assez vive discussion s'élève entre M. Berruer et divers conseillers à ce sujet

M. le résident-maire fait remarquer que ces questions de personnes sont déplacées ; qu'il ne s'agit ici que d'une demande faite par l'auteur du projet primé, demande sur laquelle la commission a fait un rapport qu'il convient de discuter.

M. Morel fait connaître un conseil que M. Cézard a demandé que, dans la mise en adjudication, l'on séparât les travaux de peinture et de décoration de la construction proprement dite.

Le conseil est de cet avis et décide, comme l'avait exposé précédemment M. le Maire que les commissions porteront sur les chiffres de 50.000 et 10.000 \$.

Il décide en outre que, par un contrat à établir entre la ville et le demandeur, l'auteur du projet primé sera chargé d'exécuter, sous le contrôle du chef de la voirie, tous les plans et dessins relatifs à la construction tant pour l'adjudication que pendant le cours des travaux.

La conduite des travaux sera surveillée directement par la voirie, et le chiffre du pour cent à attribuer au dessinateur portera sur 50.000 \$, la question de l'aménagement intérieur restant réservée.

À la majorité, le conseil décide d'allouer cinq pour cent au demandeur dans les conditions qui viennent d'être indiquées.

*
* * *

M. le résident-maire soumet ensuite au conseil une demande de déplacement de voie pour la construction prévue par le service des travaux publics d'un Palais de justice et d'une prison centrale.

Le plan circule, et le Conseil ne soulevant aucune objection, la question est mise aux voix : à l'unanimité, la proposition soumise est adoptée.

Conseil municipal de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1896)

.....

L'immeuble du théâtre

M. le résident-maire fait connaître à l'assemblée que le gouvernement n'ayant pas cru devoir faire mettre à la disposition de M. Ohl, directeur du théâtre, pour la saison 1896-1897, la salle la Société philharmonique, la municipalité a dû se préoccuper de préparer une salle pour les représentations des troupes futures jusqu'à ce que l'état des finances du protectorat et de la ville permette d'élever à Hanoï, un théâtre digne de cette cité.

M. Morel donne lecture d'une correspondance entre M. le secrétaire général et lui au sujet du Théâtre chinois qui, convenablement aménagé, peut, pendant plusieurs années, servir de salle de Théâtre, puis être transformée en gymnase municipal et être utilisée comme salle de réunion pour bals, banquets, élections, etc.

Le gouvernement, auquel M. le résident-maire demandait d'acheter le théâtre chinois pour la Ville qui l'eût aménagé avec ses ressources, n'a pu donner satisfaction à cette demande. Le conseil décidera si la ville doit faire l'acquisition de l'immeuble dont il s'agit.

Le prix demandé provisoirement par les propriétaires s'élevait à 4.500 \$; après pourparlers, ils ont adopté de réduire leurs prétentions à 3.000 \$.

Le conseil, estimant qu'il a y intérêt pour la Ville à acquérir une salle qui pourra être utilisée à diverses fins, vote l'achat du Théâtre chinois pour la somme de 3.000 \$; un crédit de 5.000 \$ est également voté pour la transformation de la salle et de la scène.

Les crédits seront imputés sur les excédents de l'exercice 1896 et les travaux neufs de 1897.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1896)

Lundi matin, a eu lieu l'adjudication, sur appel d'offres, des travaux à effectuer en régie pour la réfection du théâtre.

Les travaux, pour cette année, ne s'élèveront qu'à 2.000 \$ environ : le temps matériel manque, en effet, pour réceptionner la salle ; les réparations porteront uniquement sur la scène et sur les loges des artistes.

Sept entrepreneurs se sont présentés : les prix de base étaient ceux de la série de Cochinchine :

MM. Berruer a demandé 45 % d'augmentation
M. Knosp a offert 7 % de rabais
Jaques — 15 %
Dupuis — 16 %
Armand — 17 %
Lannes et Viterbo 17 %
Leyret 21 %

M. Leyret a été déclaré adjudicataire.

HANOÏ
CONSEIL MUNICIPAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1897)

.....
Théâtre. — M. Dessoliers*, ingénieur, a lu au conseil son rapport sur la réfection des loges, divers travaux d'aménagement et, surtout, la création de sorties assez vastes pour amener l'évacuation de la salle, en cas de panique ou d'incendie.

Les dépenses ne monteront pas à plus de 2.000 \$.

Ce rapport a été approuvé. Le Conseil a émis l'avis qu'en présence de l'extension que prenait chaque jour la Ville, il convenait de reprendre, dès maintenant, la question d'un théâtre définitif, digne de la capitale du Tonkin.

Les circonstances ne sont plus les mêmes qu'au moment où les projets que l'on connaît ont dû être renvoyés à plus tard.

Le gouvernement actuel, beaucoup plus large de vue, d'ailleurs, que le précédent, se trouvera l'année prochaine en possession de fonds importants provenant des réductions que ne manqueront pas de faire les entrepreneurs qui soumissionneront aux divers travaux projetés à Hanoi même, entre autres ceux du pont sur le fleuve.

Il pourra sans doute intervenir.

M. Dessoliers, qui descend à Saïgon par le courrier, a été chargé par le conseil de commencer des pourparlers à ce sujet avec M. Doumer.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1898)

Avis aux possesseurs de pianos. — M. Bourdin fils, pianiste du Théâtre, demeurant rue Jules-Ferry, maison de la Mission, se met à la disposition des personnes, qui voudraient bien faire appel à lui pour accorder leurs instruments.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1898)

M^{me} Guex vient de prévenir cavalièrement la municipalité qu'elle abandonnait la direction des théâtres d'Hanoï et d'Haïphong qu'elle repassait à M. Giguet avec qui on aurait dorénavant affaire.

Malheureusement, la chose ne peut se régler ainsi et, à la suite, d'une réunion de la commission théâtrale, il a été décidé que la commission mixte serait convoquée d'urgence. Comme le temps pressait et que deux membres de la commission d'Hanoï étaient à Haïphong, il a été décidé que la réunion aurait lieu dans cette dernière ville.

En conséquence, MM. Lacaze, maire de Hanoï, président de la commission en l'absence de M. Morel, Dessoliers, nommé membre en remplacement de M. Lacaze, et Morice, membre, sont descendus avant-hier soir à Haïphong où ils retrouveront MM. Brou et Dufour.

Un incident de préséance, quelque peu ridicule, a été soulevé, nous dit-on, par le résident-maire d'Haïphong qui a fait comprendre par la teneur d'un télégramme qu'il revendiquait la présidence de la commission mixte.

Nous croyons savoir qu'une note lui a rappelé que, par arrêté, la présidence de la commission mixte était dévolue au maire d'Hanoï bien que celui-ci soit moins galonné que son collègue.

Bref, la Commission a dû siéger hier et nous espérons que des mesures auront été prises pour que les 32 artistes de la troupe ne restent pas sur le pavé.

Nous ne voulons pas retourner le fer dans la plaie en faisant remarquer combien notre municipalité a eu tort de s'emballer au sujet le M^{me} Guex et de ne pas prendre assez de précautions contre une défection possible. C'est une bonne leçon.

HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1898)

La Commission mixte des Théâtres, réunie à Haïphong, a décidé que l'exploitation des théâtres continuerait dans les deux villes, sous le contrôle de chacune des sous-commission, jusqu'à la fin de la saison. M. Duvivier est nommé administrateur général régisseur pour la partie artistique et devra s'entendre avec M. Dorel pour la composition des spectacles.

MM. Dufour et Dessoliers, conseillers municipaux, représenteront la sous-commission d'Hanoï, et MM. Brousmiche et Grelier celle d'Haïphong.

N° 497. — Arrêté du 25 mai 1900 instituant une commission à l'effet de se prononcer sur la valeur des plans présentés par M. Knosp, pour la construction du nouveau théâtre de la ville de Hanoï et la possibilité de leur mise à exécution.

(Bulletin officiel de l'Indochine française, mai 1900)

[746] Le Résident supérieur p. i. au Tonkin,
Vu le décret du 8 juin 1897;
Vu la délibération du Conseil municipal de Hanoï, en date du 30 mars 1900;
Vu la lettre de M. le Directeur des Travaux publics, en date du 23 avril 1900;
Sur la proposition du Résident-maire de la ville de Hanoï,

[747]
ARRÊTE :

Article premier. — Une commission est instituée à l'effet de se prononcer sur la valeur des plans présentés par M. Knosp, pour la construction du nouveau théâtre de la ville de Hanoï et la possibilité de leur mise à exécution.

Art. 2. - Cette commission qui se réunira sur la convocation de son président, est ainsi composée :

Le Résident-maire de Hanoï, président ;
M. Vildieu, chef du Service central d'architecture ;
M. Blanc, adjoint au maire ;
M. Yolle, conseiller municipal ;
M. Babonneau, architecte-voyer ;
M. Bussy, inspecteur des Bâtiments civils.

Art. 3. — Le Résident Maire de la ville de Hanoï est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 25 mai 1900.
J. MOREL.

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ
Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 1900
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juillet 1900)

Construction du théâtre. — Le Résident dit au conseil qu'il doit l'entretenir de la question du nouveau théâtre dont la solution est attendue par l'opinion publique et ne peut être différée.

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ
Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 1900
(suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1900)

Il rappelle rapidement l'historique de la question et fait connaître que les plans et devis d'exécution que M. Knosp devait, aux termes de la délibération du 20 septembre dernier, fournir dans un délai impératif de 3 mois, sous peine de déchéance, viennent d'être soumis à la commission technique nommée le 25 mai par M. le Résident supérieur conformément au vœu du conseil et chargée de se prononcer sur leur valeur et sur la possibilité de leur mise à exécution.

Cette Commission, après étude, et avoir entendu les explications de l'intéressé a présenté le rapport suivant :

RAPPORT

Le 30 mai 1900, conformément à l'arrêté de Monsieur le résident supérieur en date du 25 mai, les soussignés se sont réunis à la mairie de Hanoï, sous la présidence de M. le résident-maire, ont examiné les plans, coupes et élévations du projet de théâtre à construire dans cette ville, projet dressé sur la demande du conseil municipal par monsieur Knosp, architecte.

Le dit projet dressé à l'échelle de 0,02 par mètre (échelle généralement employée pour les plans d'exécution) se compose de cinq plans, deux coupes, quatre élévations, soit onze feuilles plus un devis.

L'examen attentif auquel nous nous sommes livrés, les explications que nous a données l'auteur présent à la séance, nous ont convaincus que le projet, malgré le travail considérable déjà fait, aurait besoin, pour sa mise en adjudication, de modifications ou compléments assez importants pour permettre à un entrepreneur de pouvoir proposer ou accepter des prix de base en connaissance de cause ; en un mot, ce projet n'est pas encore au point pour une mise en adjudication immédiate.

Ainsi, les fondations sont insuffisamment définies ; il en est de même pour les clôtures de baies, menuiseries ou autres, les escaliers, les charpentes en fer ou en bois, etc. (bien entendu à l'échelle du 0,02), cela sans préjudice des dessins à plus grande échelle ou même de grandeur à fournir au cours de l'exécution.

De plus, quoique le parti adopté ait une première fois reçu l'approbation du conseil municipal, nous croyons qu'étant donné les ressources du pays en matière de construction, l'exécution du dit projet, même après une préparation plus complète, plus étudiée, serait difficile et, par suite, imparfaite, tout en réservant des surprises en ce qui concerne la dépense.

En résumé, tout en reconnaissant l'importance du travail fourni qui est considérable, nous croyons qu'il est nécessaire de compléter et même modifier le projet présenté.

Signé : Baille, Vildieu, Bussy,
Babonneau, Blanc, Yolle.

Le soussigné croit devoir bien faire remarquer que le projet présenté par M. Knosp est tout à fait insuffisant pour une adjudication.

D'autre part, le projet, tel qu'il est présenté, est absolument inexécutable.

Signé : Babonneau.

Au vu de ce rapport, le conseil, à l'unanimité, décide que ces plans et devis seront donnés à un fonctionnaire technique du service de la municipalité, M. Harlay, pour être

remaniés et parachevés de façon à pouvoir être exécutables et mis en adjudication vers le mois d'octobre prochain.

Toutefois, et selon la proposition du résident-maire, le conseil ajoute que le travail fourni par M. Knosp représente, de l'avis même de la commission, une étude et un effort considérables qui ne sauraient être laissés sans rétribution et autorise le résident-maire à entrer de suite en pourparlers dans ce sens avec l'intéressé.

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1901)

Hier a eu lieu, à la résidence mairie, l'adjudication pour la construction en deux lots d'un bâtiment pour le théâtre municipal : la commission, réunie sous la présidence de M. Prêtre, résident maire administrateur, était composée de MM. Blanc, adjoint ; Dufour, conseiller municipal ; Babonneau, conducteur de la voirie ; Bonnemain, délégué de M. le résident supérieur ; et d'un délégué de M. le trésorier payeur.

Les résultats ont été les suivants.

Pour le 1^{er} lot :

MM. Charavy et Savelon : 24 p. % ; M^{me} V^{ve} Coutelle ; 23 p. % ; MM. Trincavelli (Dupré, représentant) : 12 p. % ; Viterbo : 12 p. % ; A. Labeye : 9 p. %.

Pour le 2^e lot : MM. Charavy et Savelon : 23 p. % ; Trincavelli : 16 p. % ; M^{me} V^{ve} Coutelle : 15 p. % ; Viterbo : 14 p. % ; A. Labeye 7 p. % ; Pardonnet : 5 p. %.

Pour les deux lots réunis : MM. Charavy et Savelon : 25 p. % ; M^{me} V^{ve} Coutelle : 21 p. % ; Trincavelli : 17 p. % ; Viterbo : 16 p. % ; Labeye A : 9 p. %. En conséquence MM. Charavy et Savelon sont déclarés adjudicataires provisoires des deux lots réunis.

REMISE À NEUF
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1902)

C'est de notre théâtre municipal que nous voulons parler, non point de celui que verront peut-être à l'extrémité de la rue Paul-Bert les générations futures de colons hanoïens mais du vieux bâtiment de la rue de Takou que l'on a paré pour la grande saison.

Disons de suite qu'il y a été fait de la bonne besogne, que l'on a tiré tout le parti possible de l'ancienne salle du théâtre chinois et, ce qui n'est pas à mépriser, que les dépenses ne pourraient figurer dans les Comptes fantastiques.

Une marquise en bois découpé permettra à nos jolies mondaines comme à leurs aimables cavaliers de descendre de voiture ou de pousse-pousse et de pénétrer dans le théâtre sans risquer de recevoir la pluie. C'est appréciable.

La façade ne peut pas rivaliser avec celle de notre opéra national, bien entendu, mais la vérandah qui surmonte la terrasse du premier étage et la transforme en foyer porte remède à l'ancienne hideur des entrées.

Plus de vestibule. On pénètre de plain pied et directement dans le parterre après avoir pris son billet dans l'ancien vestiaire transformé en bureau. Les deux escaliers de droite et de gauche mènent aux loges. Un couloir couvert donne accès des deux côtés de la salle au groupe des fauteuils.

Nous y sommes. Tout reluit, tout est neuf.

Le ton général de la décoration a été modifié. Au lieu du vert mal défini de jadis, un saumon délicat repose l'œil. Les teintes du cintre, du ciel, des pieds droits se marient et

paraissent sympathiser. Elles sont dans la lune de miel. Des amours voltigent au milieu des guirlandes de fleurs et contemplant avec curiosité des écussons de la ville de Hanoï.

Sur les moulures, des tores de feuilles de laurier imbriquées, des oves avec lancettes, des cannelles alternées avec des lances, des besants, des cabochons.

Des iris et des plantes aquatiques envelopperont les visiteurs des loges.

La monotonie du saumon est heureusement rompue par des tores rubanés avec torsades de feuillage et de fleurs.

Enfin, de petites frises ou chiens courants garnissent la bande qui s'étend sur le pourtour des loges.

Ensemble fort réussi et qui fait honneur à notre concitoyen Ad. Krug et à son collaborateur M. Liégeart. L'on se rappelle que le travail fut mis en adjudication sur concours. Les espérances sont réalisées.

Le rideau est l'œuvre de notre ancien comique, M. Duval, qui se révèle un véritable artiste du pinceau. Le décorateur n'en est pas, du reste, à son coup d'essai. Il a dirigé l'ornementation du théâtre khédivial du Caire et brossé le grand rideau du théâtre de Rouen, que celui de notre salle rappelle avec son velours grenat et ses crépines d'or.

Le mur de scène, flatteur à l'œil. Surmontant le rideau, au milieu d'un frontispice Louis XIV, un cartouche aux armes de la ville gardé par des amours fleuris.

De chaque côté, à hauteur des loges, des panneaux portant les attributs de la musique et de la comédie, des trophées et des fleurs, le tout encadré par des bâtons rompus de bambou.

Le rideau se lève. Décor frais. L'on a brossé, brossé, brossé. Un palais, un salon, un jardin, etc. Notre troupe nouvelle évoluera au milieu d'éblouissantes nouveautés.

Des herbes en supplément éclairent mieux la scène. Des traînées ajoutées aux portants répandent la lumière dans les coulisses.

Pénétrons dans ces couloirs, ces coulisses, que beaucoup voudraient fréquenter pendant les soirées prochaines. Les loges d'artistes n'ont pas été modifiées mais leur nombre s'est accru. Les accessoires n'encombrent plus deux grandes loges comme autrefois. Des magasins pour accessoires et costumes ont été construits en dehors à hauteur de la scène. C'est M. Babonneau, notre architecte-voyer, qui guida dans leur travail les entrepreneurs MM. Charavy et Savelon.

Encore quelques jours de patience et nous pourrons applaudir les artistes de M. Nury, Applaudissements nourris, me glisse un indiscret, qui regarde courir ma plume. Et de fait, on pourra faire asseoir cinq cents spectateurs dans la salle agrandie : une centaine aux loges, autant au parterre et trois cents commodément installés dans les fauteuils.

Si la troupe est ce qu'elle doit être, avec la subvention accordée cette année, la salle sera trop petite chaque soir. Souhaitons-le pour le public et pour le directeur.

A. RAQUEZ

Hanoï
Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1904)

La sous commission municipale de Hanoï pour le théâtre est descendue à Haïphong où a eu lieu, hier mercredi, la commission plénière avec les délégués de Haïphong. Elle examinera les engagements et traitera des diverses questions relatives à ces artistes, entre autres celle du retard à son départ de Marseille.

M. Gautret, résident-maire de Haïphong, préside cette réunion composée, pour Hanoï, de MM. Mettetal, maire, Meiffre et Fabry, conseillers municipaux, Delamotte,

journaliste, Tapernoux et Van Raveschot, et pour Haïphong, de MM. Maurice et Pellet, conseillers municipaux, Levasseur, journaliste, Cornu.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1905)

Une commission composée de MM. Gautret, maire, Meiffre, Fort, Abt-Garnier, Lichtenfelder, Malabar, Harley et Laforge*, s'est réunie ce matin à 7 h. 1/2 à l'effet d'aménager les alentours du théâtre et de choisir l'emplacement destiné au buste d'Armand Rousseau, donné par le Gouverneur à la ville et qui sera remis à celle-ci, en présence du ministre.

Annuaire gén. IC frse, 1906, p. 694 :
MM. Charavy et Savelon
Adjudicataire du nouveau théâtre de Hanoï (plan magnifique).

Choses municipales

La question du nouveau théâtre municipal
de la ville de Hanoï. — Son historique.
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mai 1906)

Il nous faut remonter à l'année 1895 pour prendre *ab ovo* cette question du nouveau théâtre, devenue si inquiétante aujourd'hui.

C'est, en effet, dans sa séance du 17 mai 1895 que le conseil municipal qui siégeait à cette époque eut le premier à s'occuper de cette «question».

À vrai dire, elle se posait alors timidement ; et il n'était question que d'utiliser la halle en fer du marché sis à l'angle des boulevards Dong-khanh et Carreau (l'emplacement actuel du groupe scolaire) pour l'aménager en salle de spectacle, en vue de la prochaine saison théâtrale. La dépense était évaluée à 4 ou 5.000 piastres environ.

Cette proposition, dont l'auteur était le M. Lacaze, premier adjoint, fut communiquée au conseil par M. le docteur Le Lan, conseiller municipal.

Elle fut renvoyée, pour étude par le conseil, à la commission des Travaux. Sept entrepreneurs sur neuf refusèrent de concourir pour l'aménagement de la halle en fer du boulevard Dong-khanh en salle de spectacle. M. Knosp, entrepreneur, présenta un devis à 6.000 piastres, remboursables en deux années. Ce devis ne comprenait pas l'achat des fauteuils, ni l'aménagement extérieur de la salle.

Plusieurs conseillers estimant que c'était insuffisant, MM. Coutel et Berruer proposent la construction d'un théâtre définitif sur le dit emplacement.

Le résident-maire met alors aux voix les questions suivantes :

1° transformation de la halle en fer du marché du boulevard Dong-khanh en salle des fêtes.

Six voix pour. — Motion rejetée.

2° Construction d'un théâtre définitif sur cet emplacement.

Sept voix pour. — Adopté.

Le conseil propose alors de mettre les projets au concours et d'attribuer .

Une prime de 500 piastres au projet primé premier

300 piastres au second.

Le nombre des places est fixé à 800 et le prix du théâtre, prêt à être livré, ne devra pas dépasser la somme de 40.000 piastres, qui sera payée en 6 ou 7 annuités à l'entrepreneur.

En attendant, la salle de la Philharmonique étant trop petite, le conseil décide de louer le théâtre chinois, sis rue des Nattes-en-bambous, où la troupe de la saison théâtrale 1895-1896 donnera ses représentations, et vote un crédit de 2.800 piastres pour son aménagement (Séance du conseil municipal, en date du 12 juillet 1895).

La commission des Travaux, dans son rapport lu à la séance du 4 novembre 1895, rendait compte qu'aucun des trois projets présentés ne répondait aux conditions indiquées ; elle faisait remarquer, en outre, que le mètre carré de surface couverte était décompté à raison de 130 francs, alors qu'en France, il n'est jamais inférieur à 300 francs.

Dans la séance du 31 décembre 1896, la Commission classe ainsi les projets par ordre de préférence :

- 1° Le projet X. Y. Z... C. (M. Knosp)
- 2° Le projet « Quand Même » (M. Berruer)
- 3° Le projet X. - — C. M. (Dessoliers).

M. Leclanger, architecte-voyer, qui a étudié le premier projet primé, déclare qu'il conviendrait d'augmenter de 3.200 p. l'évaluation totale et de majorer le chiffre global du devis estimatif d'environ 10 à 15 %, pour faire face à l'imprévu. En définitive, la somme à prévoir serait donc, en chiffres ronds, de 52.000 piastres.

Par 7 voix contre 4, le conseil décide :

1° De mettre les travaux en adjudication et rejette la proposition de traiter de gré à gré avec M. Knosp, auteur du projet primé premier.

Bientôt, M. Knosp faisait de nouvelles propositions au conseil municipal (séance du 25 février 1896).

Ces propositions étaient les suivantes :

1° Que les plans et devis lui soient confiés moyennant une remise de 5 % sur le montant des travaux ;

2° Que la surveillance des travaux lui soit donnée, moyennant une nouvelle remise de 5 % également.

Sur l'avis de la commission des travaux, le conseil décide de réserver uniquement la direction des dits travaux au service de la voirie.

MM. Godard et Charpentier font remarquer, au cours de cette séance, qu'il existe des travaux plus utiles à faire et qu'ils n'ont voté le théâtre qu'à la condition expresse que la dépense ne dépasserait pas 40.000 piastres.

M. Morel, résident-maire, répond que les travaux sont évalués à 50.000 piastres pour la construction et à 10.000 piastres pour la décoration, peinture, etc., et que le Protectorat participerait pour 20.000 piastres dans cette dépense.

MM. Godard, Charpentier et Dufour déclarent voter le théâtre à la condition, toutefois, que les dépenses qui incomberont à la municipalité ne dépasseront pas la somme de 20.000 piastres, chiffre fixé précédemment.

M. Knosp est chargé de l'établissement des plans et devis, sous le contrôle de la voirie, moyennant 5 % sur le montant des travaux exécutés.

Au cours de la séance du 7 août 1896, M. Morel, résident-maire, propose au conseil d'acheter le théâtre chinois de la rue des Nattes-en-Bambous, moyennant 3.000 piastres ; le gouvernement n'ayant pas cru devoir mettre la salle de la Philharmonique à la disposition de la ville.

Cette proposition est immédiatement acceptée par le conseil qui vote, en outre, un crédit de 5.000 piastres pour faire face aux dépenses que nécessitent les travaux d'aménagement de ce bâtiment en salle de spectacle.

Le théâtre chinois n'était qu'un pis aller. Aussi, dans sa séance du 10 décembre 1897, le conseil municipal, dans son projet d'emprunt de 1.500.000 francs destiné à l'embellissement et à l'assainissement de la ville de Hanoï, les commissions des Finances et des Travaux réunies, pose, au sujet du théâtre, les trois questions suivantes :

1° Doit-on se contenter, pendant de très longues années encore, du théâtre chinois dont on a fait récemment l'acquisition ?

2° Convient-il de donner l'exploitation du théâtre pendant un certain nombre d'années à un « manager » qui prendrait à sa charge les frais de construction de l'édifice ?

3° Doit-on affecter une part d'emprunt à la construction définitive d'un théâtre ?

Le conseil se rallie à cette dernière proposition et propose en outre d'édifier [mots illisibles] avoisinant la rue de France et non pas à l'angle des boulevards Dong-Khanh et Carreau.

Ces propositions sont adoptées.

Les dépenses de construction d'un théâtre définitif est estimé [sic] au plan de campagne des travaux à exécuter sur fonds d'emprunt, à la somme de 350.000 francs.

L'emprunt est voté à la majorité de 7 voix contre une et des travaux proposés sur fonds d'emprunt sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal, dans sa séance du 29 septembre 1899, assignait un délai de 3 mois à M. Knosp pour fournir les plans et devis du théâtre dont il a été chargé.

Enfin, le 30 mars 1900, tout en reconnaissant le goût artistique de M. Knosp, et l'aspect séduisant à première vue de ses plans, le conseil les déclare incomplets et décide, les délais étant expirés, qu'il convient de confier l'étude des plans et devis fournis à une commission technique chargée, après examen, de se prononcer sur leur valeur.

Dans sa séance du 1^{er} juin 1900, le conseil vote un crédit de 4.000 piastres pour les réparations à effectuer au théâtre de la rue des Nattes-en-Bambous.

Le 25 mai 1900, une commission technique était nommée par le Résident Supérieur et déclarait les plans de M. Knosp incomplets, inexécutables et ne permettant pas la mise en adjudication.

En conséquence, le conseil décide 1° d'indemniser M. Knosp et charge M. le résident-maire de fixer la somme à lui offrir. Cette somme est fixée à 2.000 piastres ; 2° de faire remanier les plans par M. Harlay, commis des bâtiments civils, lequel serait détaché à cet effet à la résidence-mairie.

M. Knosp refuse l'indemnité de 2.000 piastres qui lui est offerte et menace d'assigner la ville ; le conseil ne se laisse pas intimider et maintient sa décision antérieure (séance du 9 novembre 1900).

À la séance du 7 juin 1901, les nouveaux plans et devis du théâtre, remaniés sont présentés par le chef de la voirie au conseil.

Le gros œuvre seul est évalué à 230.000 piastres, non compris les peintures livrés et la décoration, l'aménagement intérieur et les dépenses accessoires, etc.

Il conviendrait donc, dit M. Baille, résident-maire, après avoir prélevé le maximum possible sur fonds d'emprunt, de payer le reste par annuités à inscrire aux budgets successifs.

Les travaux sont évalués à 800.000 francs ; 120.000 piastres pourront très aisément être prélevées sur l'emprunt ; l'adjudication des sommes disponibles dans trois mois, en clôture d'exercice 1900, viendra encore augmenter cette somme. L'accroissement normal des recettes nous permet d'engager l'avenir.

À l'unanimité, le conseil vote la mise immédiate à exécution des plans qui viennent de lui être présentés, et prie le Gouvernement général de bien vouloir, si possible, avancer 500.000 francs à la ville, que cette dernière s'engagerait à lui rembourser en dix annuités régulières de 50.000 francs.

Les travaux sont mis en adjudication, et adjugés à MM. Charavy et Savelon qui font un rabais de 25 % sur les prix du bordereau pour assécher les fouilles de l'édifice. Le conseil, dans sa séance extraordinaire du 6 juillet 1901, donne de gré à gré à ces entrepreneurs la construction de deux branchements d'égouts évalués à 7.600 piastres, moyennant un rabais de 10 % sur les prix du bordereau ayant servi à la dernière adjudication.

À la séance suivante, du 10 août de la même année, M. Labeye proteste contre le marché de gré à gré passé avec les entrepreneurs du théâtre pour la construction des deux branchements d'égouts. J'ai fait remarquer à cette époque que la mise en adjudication de ces travaux, provoquée par une observation que je considère toujours comme sans fondement sérieux, avait fait perdre à la ville une somme importante.

Lors de l'établissement du budget de 1904, à la séance extraordinaire du 23 décembre 1902, M. Mettetal, premier adjoint, s'exprimait ainsi :

« ... En terminant cet exposé, je crois prudent d'appeler votre attention sur la question du théâtre municipal en voie de construction, dont la charge sera sensible dans nos budgets futurs.

La commission nommée par le conseil municipal pour évaluer la somme à laquelle pourraient, approximativement, se monter les dépenses du théâtre a édifier déposait son rapport le 7 janvier 1901 ; elle concluait à une dépense de 230.000 piastres pour le gros œuvre ; l'adjudication eut lieu le 25 août 1901 sur un devis estimation de 257.721 piastres 25 ; elle donna lieu à un rabais de 25 %, soit 54.450 piastres 75, et ramena la dépense prévue à 123. 290 piastres 94, à laquelle il faut ajouter la somme à valoir de 27.278 piastres 69.

Si l'on tient compte du supplément des dépenses nécessitées par les fondations, imprévues, et les frais d'aménagements toujours fort élevés pour un théâtre, il serait imprudent de tabler sur une dépense globale inférieure à 400.000 piastres, en chiffres ronds.

Quelle ressource avons-nous pour y faire face ?

1° Une somme de 150.000 piastres prise sur fonds d'emprunt ;

2° Une somme de 500.000 francs, mise à notre disposition par M. le gouverneur général suivant lettre du 19 janvier 1901.

Au total, environ 350.000 piastres. Mais il ne faut pas oublier que les 500.000 francs précités ne constituent point une donation ; ils devront être remboursés par la ville en dix annuités de 50.000 francs chacune, qui seront obligatoirement à inscrire à chacun de nos budgets futurs.

De plus, il faudra faire face, dans un assez bref délai, à une dépense de 50.000 piastres.

La question ne se pose pas de façon immédiate, mais il serait imprudent de n'y point songer dès à présent. »

À ce moment, M. Baille, inspecteur-maire, interromps et dit :

« Le Protectorat nous ayant demandé à quelle époque nous voulions toucher les premiers fonds, j'ai dû répondre, après avoir consulté le chef de la Voirie, que leur emploi ne deviendra pas nécessaire avant 6 ou 7 mois seulement. »

Nous n'avons étudié dans cet historique du nouveau théâtre que la période de gestation. Il nous faut reconnaître que l'enfant s'est singulièrement développé dans le sein de sa mère. Nous sommes loin, en effet, de l'aménagement des halles du boulevard Dong-hanh qui n'exigeait que quelques milliers de piastres.

Nous voilà déjà à plus d'un million de francs.

Nous étudierons dans un prochain article qui terminera cet historique, la période de parturition. Et nous laisserons bien loin en arrière les 400.000 piastres du commencement de 1902.

E. G.

Choses municipales

La question du nouveau théâtre municipal
de la ville de Hanoi. — Son historique.

(suite)

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1906)

Nous avons, dans un précédent article, étudié la période de gestation de ce laborieux projet de construction d'un nouveau théâtre à Hanoi ; la période de parturition ne devait pas moins être difficile comme nous allons le constater.

Dans la séance du 21 avril 1902, il est donné communication d'une demande de M. Fraipont, tendant à obtenir les travaux de décoration. Le devis qu'il présente s'élève à la somme de 74.100 francs.

Le conseil regrette cette demande, de prétentions trop exagérées, et ne voit pas d'inconvénients à ce que des pourparlers soient engagés avec M. Vollet.

D'autre part, le délai d'achèvement des travaux prévu à l'article 66 du cahier des charges pour la construction a été atteint ; les travaux, qui sont loin d'être achevés, ont été arrêtés par ordre de la voirie. Les entrepreneurs rendent la ville responsables des lenteurs apportées dans la construction (Séance du 20 juillet 1892).

MM. Charavy et Savelon arguent des sondages mal faits qui nécessitent la construction de deux embranchements d'égouts pour assécher les fouilles et asseoir l'édifice ; de la lenteur dans la remise des plans d'exécution, etc.

Le 16 février 1903, ces entrepreneurs réclament à la ville une somme globale de 254.442 francs 57, tant en remboursement du cautionnement retenue de garantie, frais d'enregistrement, approvisionnement de matériaux, etc., qu'en dommages-intérêts. Satisfaction leur est donnée sur ces divers points, et une indemnité de 80.000 francs leur est, en outre allouée à l'unanimité, sauf une voix (M. Labeye).

MM. Vollet et Duvent ayant demandé à être chargés de la décoration du théâtre moyennant une somme de 50.000 francs, s'engagent à fournir les 28 panneaux nécessaires à sa décoration et au plafond.

Cette question semble prématurée au conseil qui l'ajourne.

D'après le rapport de la Commission des Finances pour l'établissement du budget de 1904 (Séance du 2 janvier 1904), nous constatons qu'aucune somme n'est inscrite à ce budget pour la continuation des travaux du théâtre. Sur les crédits alloués : 220.000 piastres, il reste disponible 50.000 piastres pour les travaux engagés. La somme nécessaire pour 1904 est de 70.000 piastres plus 40.000 piastres, montant de l'indemnité à verser aux entrepreneurs ; soit un total de 110.000 piastres.

La commission des Finances est d'avis de renoncer à poursuivre cette entreprise et propose au conseil d'émettre un vœu que les pourparlers soient engagés avec les entrepreneurs pour arriver à la résignation de leur contrat avec la ville.

Le 21 du même mois, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare à propos des observations faites par le résident supérieur au sujet de l'établissement du budget de cette même année, que :

« L'état actuel des finances municipales dont la situation obérée n'est plus aujourd'hui un secret pour personne, ne lui permet pas, à la veille de l'expiration de son mandat, d'engager l'avenir et d'empiéter sur les attributions du conseil futur.

« La ville a déjà consacré à la construction du théâtre :

1° 120.000 piastres prélevées sur l'emprunt municipal de 1.500.000 francs ;

2° 100.000 piastres prêtées par le Protectorat qui s'était engagé antérieurement à donner 200.000 piastres à la ville et que cette dernière rembourse actuellement à raison de 10.000 piastres l'an.

Le conseil estime agir sagement et prudemment, car il ne voit pas la possibilité de faire face à la dépense énorme de 500.000 piastres nécessaires pour l'achèvement du théâtre.

Dans ces conditions, son avis est que le reliquat restant disponible sur le prêt de 100.000 piastres doit servir à solder les dépenses engagées et de s'en tenir là.

Ce reliquat est évalué à 30.000 piastres et cette somme est encore inférieure de 10.000 piastres à celle due comme indemnité aux entrepreneurs.

Cette séance du conseil municipal (21 janvier 1904) est trop importante au point de vue des responsabilités engagées dans cette question du théâtre pour que nous n'en donnions pas la physionomie aussi exacte que possible.

Répondant au conseil, au sujet des déclarations précédentes, M. le résident-maire dit

« La grosse question, celle qui a surtout nécessité cette réunion extraordinaire, est la continuation des travaux du théâtre. Le Protectorat reconnaît l'évidence des embarras qu'éprouve actuellement la ville pour continuer les travaux du théâtre ; mais il craint que le remède ne soit pire que le mal : c'est pourquoi, dans sa lettre du 15 janvier dernier, le Résident-supérieur signale à votre attention tous les inconvénients que pourrait entraîner pour la municipalité, la cessation brusque des travaux en cours ; la ville se trouvant actuellement liée avec les entrepreneurs, vis-à-vis desquels elle a pris des engagements.

La reprise tôt ou tard des travaux serait peut-être plus onéreuse pour la ville que leur continuation et il serait prudent que la municipalité fit quelques sacrifices pour inscrire au budget de 1904 au moins la somme nécessaire à la couverture de ce bâtiment.

MM. Godard et Meiffre. — Les entrepreneurs ne demandent qu'à résilier leur contrat avec la ville si l'on veut bien leur racheter les approvisionnements de matériaux actuellement à pied d'œuvre.

Le Résident-Maire, — Le fait, par le Protectorat, de reconnaître que la ville est dans l'impossibilité matérielle d'achever avec ses ressources propres la construction d'un théâtre peut être considéré comme un engagement moral que l'administration contracte vis-à-vis d'elle.

Il est évident que le Protectorat fera tout son possible pour venir en aide à la municipalité¹. Il voudrait voir également cette dernière ne pas se désintéresser elle-même de la question et faire preuve tout au moins de bonne volonté.

M. Godard. — Si le Protectorat se contente de bonne volonté, ce n'est pas ce qui nous manque ; seulement, le Protectorat est déjà venu, antérieurement, nous dire qu'il nous donnerait 200.000 piastres pour la construction du théâtre ; or il nous en a prêté 100.000 qu'on lui rembourse par dixièmes. Ce n'est ni plus ni moins qu'un banquier vis-à-vis de la ville.

Je reconnais qu'il y avait des constructions plus utiles à faire, etc.

Le Résident Maire ajoute que le conseil ne peut pas supprimer totalement les dépenses, puisque la ville est engagée vis-à-vis des entrepreneurs.

¹ Nous avons souligné à dessein des déclarations du résident-maire, représentant de l'administration, qui déclare que cette même administration s'est engagée moralement. — E.G.

Je vous propose donc, ajoute le Résident-Maire, d'inscrire à l'article « constructions du théâtre » une somme de 45.000 piastres, laquelle se trouverait constituée de la manière suivante :

1° Reliquat disponible sur le prêt de 100.000 piastres non employé en totalité, soit: 30.000 p.

2° Une somme de 10.000 piastres égale au paiement de l'annuité différée ;

3° Une augmentation de 5.000 piastres sur le chiffre de prévisions de recettes que doit donner la taxe sur les terrains vagues.

En clôture d'exercice, il serait encore possible d'affecter tout le reliquat disponible à la construction du théâtre. Je suis persuadé qu'en présence de tels efforts, le protectorat viendrait certainement parfaire la somme nécessaire pour continuation des travaux du théâtre.

M. Veyret. — Que le protectorat prenne un engagement et nous verrons ce que nous pourrons faire dans ce sens.

M. Godard. — Je ne suis pas d'avis de nous engager dans de nouvelles dépenses... que le protectorat prenne à sa charge la plus grande partie des Travaux de grande voirie, et nous prenons l'engagement, dès maintenant, d'affecter le disponible du coût de ces travaux à la construction du théâtre.

M. Meiffre. — Le Protectorat, en nous demandant la continuation des Travaux, engage davantage encore la ville.

M. Vincenti déclare que le conseil, qui arrive à l'expiration de son mandat, n'a pas le droit d'engager le conseil qui va succéder

M. Meiffre répond que les conseils municipaux sont solidaires les uns des autres et que le conseil n'a pas le droit de se désintéresser de la question discutée en laissant la succession au futur conseil.

Le Résident-Maire dit encore que la municipalité a contracté un engagement avec les entrepreneurs.

M. Vincenti reconnaît qu'on a dépensé trop d'argent pour laisser tomber le théâtre en ruines.

M. Veyret veut qu'on demande au Protectorat les fonds nécessaires pour l'achèvement du théâtre.

M. Godard. — Il ne faut pas y compter. Des ordres formels du Département empêchent qu'aucune avance ne soit faite sur la caisse de réserve.

M. Meiffre. — En admettant alors que le Protectorat nous procure les moyens de continuer le théâtre, les travaux en 1904, la question se posera de nouveau lors de l'établissement du budget de 1905.

M. Le Lan. — Le Protectorat nous a imposé le théâtre, comme il nous a imposé l'éclairage électrique, les eaux, etc., qui absorbent une partie des ressources de la ville.

Le Résident-Maire. — Non pas. C'est le conseil seul qui a voté le théâtre et qu'y a consacré 12.000 piastres de l'emprunt municipal.

M. Le Lan. — Je précise ma pensée : le Protectorat a engagé la ville dans les dépenses du théâtre, du fait qu'il avait promis de nous donner 200.000 piastres, alors qu'il s'est contenté de nous prêter 100.000 p. seulement qu'il nous réclame par annuité d'un dixième.

M. Meiffre ajoute que les entrepreneurs sont prêts à résilier sans indemnité.

Le Résident-Maire. — Le Protectorat, je vous l'ai dit, ne refuse pas de participer à la construction du théâtre ; il voudrait voir également la municipalité faire tout son possible pour la seconder.

M. Godard. — On ne peut reprocher à la ville d'avoir fait tout son possible.

.....

M. Le Lan. — Pourquoi ne demanderait-on pas l'autorisation d'établir une loterie ?

M. le résident-maire fait remarquer que ce ne serait pas un moyen bien pratique ; il s'agit d'une somme nécessaire si considérable !

Dans les 150.000 piastres que le conseil inscrirait au budget de 1904 pour la continuation des travaux du théâtre, 5.000 p. seulement proviendraient des ressources propres de la ville, de la taxe sur les terrains vagues.

M. Godard fait remarquer qu'il ne faut pas écraser le petit propriétaire.

M. le résident-maire réplique qu'il ne faut pas non plus indisposer l'administration par un refus.

M. Vincenti. — De quelles sommes la ville peut-elle disposer actuellement pour la construction du théâtre ?

M. le résident-maire. — De 45.000 piastres constituées par 30.000 piastres de reliquat non employé sur le prêt du Protectorat ; 10.000 piastres provenant du paiement différé de l'annuité de ce prêt, et 5.000 piastres en augmentation sur les terrains vagues.

Après paiement de l'indemnité de 40.000 piastres allouée à MM. Charavy et Savelon il restera 5.000 piastres disponibles. *Le Protectorat donnera vraisemblablement le complément nécessaire à la continuation des travaux en cours.*

M. Le Lan. — ... Par le seul fait qu'elle (l'administration) a reconnu l'impossibilité pour la ville de continuer les travaux, l'administration s'est engagée moralement à lui venir en aide.

MM. Veyret et Vincenti. — Ce sont là des suppositions.

M. le résident-maire. — L'effort demandé par le Protectorat à la ville n'est pas énorme. Il peut se faire même que les sommes avancées pour le théâtre ne soient pas réclamées d'ici longtemps. Pour circonscrire le débat, il serait possible que le conseil s'engageât à inscrire. 45.000 piastres au budget primitif de 1904 pour la construction du théâtre et promet d'ajouter à cette somme, en clôture de l'exercice 1903, le reliquat dis possible, où tout au moins la majeure partie,

MM. Godard et Meiffre. — À condition que le Protectorat se contentera du reliquat disponible en fin d'exercice.

M. le résident-maire résume la question et met aux voix :

« Le conseil est-il d'avis d'inscrire d'oies et déjà 45.000 piastres à son budget pour la continuation du théâtre et d'affecter à ces mêmes travaux la majeure partie du reliquat disponible en clôture d'exercice 1903 ? ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par tous les conseillers qui déclarent n'agir ainsi que pour donner satisfaction à l'administration.

Lecture est donnée ensuite au conseil du rapport de l'architecte-voyer

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce fait que le document précité ne fut lu au conseil que lorsque le vote approuvant la continuation des travaux était déjà acquis.

Nous n'analyserons pas ce rapport de l'architecte-voyer, nous contentant de faire observer, comme nous l'écrivions déjà à cette époque, que les premières études concernant le nouveau théâtre avaient été trop hâtives ; on est obligé en effet ; 1° de modifier les fondations ; 2° en vue de l'incendie qui n'avait pas été prévu, on remplace le plancher en bois pas du carrelage en grès ; on revêt en briques réfractaires les soubassements à l'intérieur de la scène ; 3° on modifie la façade principale ; on modifie les escaliers d'accès ; on augmente le poids des fers supportant les galeries ; 4° les enduits au mortiers de chaux sont remplacés par des enduits au mortier de ciment ; 5° on modifie la toiture ; 6° on remplace les charpentes en bois par des charpentes en fer ; 7° adjonction de décors divers.

Coût supplémentaire, nous dit le rapport de l'architecte-voyer ; 73,000 piastres. Coût si nous prenons le premier chiffre arrêté de 220.000 piastres et porté après ces modifications à 313.000 piastres : 92.437 \$ 31.

Aussi quoi d'étonnant, après mise aux voix pour adoption de ce projet modificatif, par M. le résident-maire, d'entendre M. Godard s'écrier mélancoliquement : « Du moment que nous sommes engagés dans le théâtre, un peu plus, un peu moins n'a pas d'importance. »

Le conseil adopte, à l'unanimité, sans vouloir les discuter, les modifications proposées.

Nous avons tenu à relater dans tous ses détails cette intéressante séance du 21 janvier 1904 ; car elle met en relief toutes les responsabilités engagées dans cette affaire.

Depuis, la question du théâtre n'a pas fait un pas ; nos conseillers ont piétiné sur place.

Seules les dépenses vont s'augmentant, le théâtre est à peine hors d'eau et il nous coûte plus de 400.000 piastres.

On calcule qu'il faudra égale somme pour l'achever ; soit plus de deux millions de francs.

Qui paiera ?

That is the question.

E. G.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1906)

Le Théâtre. — L'ouverture de la saison théâtrale est fixée au samedi 3 novembre. M. Quettier vient d'arriver à Hanoï pour s'occuper de l'abonnement, il ira voir dès demain les personnes qui ont retenu des loges ou fauteuils par correspondance. Le bureau de location pour la première ouvrira le jeudi 1^{er} novembre.

Cependant, les personnes désirant retenir des places pour la soirée du samedi 3 novembre peuvent se faire inscrire chez M. Biettron, confiseur, rue Paul-Bert, où est installé pour toute la saison le bureau de location.

De grandes modifications ont été apportées pour cette saison au contrôle qui sera placé sous la véranda. On accédera à toutes places par le contrôle.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1906)

Commission théâtrale. — La commission théâtrale plénière s'est réunie hier, à trois heures de l'après-midi, à la mairie de Hanoï.

Les membres de la Commission théâtrale hanoïenne avaient prié leurs collègues de Haïphong à un déjeuner qui a été servi au [Cercle du Commerce](#).

Étaient présents pour Haïphong, MM. Tournois, Linossier, Maurice, Pellet, Brousmiche et Levasseur ; pour Hanoï, MM. Logerot, Desanti, Benoit, Taupin et Laumônier.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1907)

Nous recevons de M. Krug la communication suivante :

.....

Malgré la hausse de la piastre, notre budget municipal est en plein déficit, les travaux du théâtre de Hanoï sont arrêtés depuis deux ans.

HANOÏ
(*Comœdia*, 19 juin 1911)

Au moment où nous écrivons, le 10 mai, les municipalités de Hanoï et Haïphong n'ont pas encore fait choix d'un directeur pour la saison théâtrale 1911-1912.

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 avril 1913)

La question théâtrale. — Demain, à Hanoï et à Haïphong*, les commissions théâtrales des deux villes — M. Logerot, administrateur-maire, MM. Levée et Taupin, pour la première ; M. Tournois, administrateur-maire, MM. Brousmiche* et Héraud, pour la seconde, se réuniront pour examiner les titres des candidats : MM. Cervières, Ch. Rouyer, Quettier, Deffuent, Delamercie, Nury, Roberval.

Jeudi, M. le résident supérieur fixera son choix.

LA MISSION ÉCONOMIQUE JAPONAISE

Adieux à nos hôtes
Grand gala musical
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1925)

M. Charles Lagisquet a-t-il reconnu hier son théâtre, sous le somptueux manteau dont on l'avait couvert comme pour lui permettre de percer l'épais crachin tombant sur la ville en fête ?

M. Charles Lagisquet a-t-il reconnu hier sa salle, sous les velours grenats qui ornaient les appuis de la loge de S.E. monsieur le gouverneur Merlin, sous les lumières, sous les drapeaux, sous les banderoles, sous les fleurs, constituant le plus beau et la plus riche décor qui se puisse imaginer ?

Car ce soir du 10 février 1925, la troupe de M. Breton-Caubet jouait la *Tosca* avec M^{me} Dalcy, avec M. Richaud, avec M. Breton-Caubet lui-même, comme le 15 novembre 1911 — que c'est loin déjà dans le passé, mais comme c'est vivant encore dans notre souvenir — la troupe de M. Cervières, pour l'inauguration du grand théâtre municipal de Hanoï dû à M. Ch Lagisquet, jouait l'œuvre tirée du drame de Victorien Sardou, avec M^{lle} Delcour, M. Cervières lui-même et M. Depassy.

Il y eut foule hier comme il y eut foule il y a quatorze ans, au théâtre mais si l'élégance de 1925 ne le cède en rien à celle pourtant lointaine de 1911, le décor, il faut bien l'avouer, avait gagné en luxe et en richesse mardi soir.

Hanoï faisait en quelque sorte ses adieux à nos hôtes, S.A.I. le prince Yamagata ; S.E. M. Claudel, ambassadeur de France à Tokio ; les hautes personnalités qui composent la Mission économique japonaise. Et sur la route d'Annam où, dès la première heure, des automobiles les ont enlevés ce matin pour les conduire à Hué, nos hôtes ont dû évoquer fréquemment le souvenir tout proche de la féerie d'hier.

La façade du grand théâtre n'est que lumière mais lumière si artistiquement disposée que les guirlandes d'ampoules blanches en épousent les moindres formes et au frontispice, se superposent le drapeau tricolore et le drapeau de l'Empire du Soleil

Levant sont placés, dans un rapprochement touchant sous l'égide d'un coq gaulois géant.

L'entrée des invités se fait par les portes latérales et dès 8 h. 30, des autos arrivent, se suivant de près, d'où descendent celles qui, dans les loges, aux fauteuils, seront ce soir les reines de l'élégance et offriront le plus joli coup d'œil.

À 9 heures, des automobiles aux fanions tricolores stoppent devant la façade principale dont les portes s'ouvrent alors, laissant apercevoir le grand escalier le long duquel des linhs d'impeccable tenue, sous le commandement de M. le garde principal Laurent, formant la haie, baïonnette au canon, pour rendre les honneurs.

Le cortège officiel est des plus brillants : voici S.A.I. le prince Yamagata, voici S.E. le gouverneur général de l'Indochine Merlin, voici S.E. M. l'ambassadeur de France à Tokyo, enfin les membres de la Mission japonaise

M. l'administrateur-maire Eckert les salue et les accueille, il offre le bras à madame Merlin et l'on gravit les degrés qui conduisant à la loge d'honneur.

Partout, sur le passage, ce ne sont que massifs de verdure, guirlandes de fleurs, baignés de lumière.

La salle est magnifique : on ne voit que drapeaux français et japonais couchés sur des écussons ; les colonnes, les différents motifs d'architecture, les ornements disparaissent sous les fleurs. Si M. l'ingénieur David, chef de la voirie, M. Sabrier, architecte des bâtiments civils, et la [Société indochinoise d'électricité](#) ont fait merveille au dehors, M. Laforge, directeur des plantations municipales, n'a-t-il pas réalisé un pur chef-d'œuvre de décoration florale à l'extérieur ? De la coupole descendent gracieusement d'immenses banderoles blanches piquées du disque rouge, formant diadème.

On ne peut rien rêver de mieux, on n'a jamais vu — disons-le bien franchement — pareil spectacle. Les fanfares militaires attaquent tour à tour l'hymne japonais et la *Marseillaise* ; la salle est debout tournée vers la loge officielle dans ce décor prestigieux, on voit des toilettes ravissantes, une assemblée choisie où les éléments japonais, français et annamites se trouvent représentés. Chaque invité reçoit un programme — petit chef d'œuvre et fort joli souvenir à la fois — sorti des presses de l'Imprimerie d'Extrême-Orient. Y figurent la distribution des rôles et une courte analyse de la *Tosca* en japonais, et, reproduite *in fine*, en médaillon, la garde de sabre japonaise signée Kumihiro (XVI^e siècle) et trouvée à Angkor, pièce très rare dont s'enorgueillit à bon droit le musée de l'École française d'Extrême-Orient. Madame Dalcy (*Floréa Tosca*), très élégante, fut fêtée comme il convenait et connu, au deuxième acte notamment, un très beau et très mérité succès. Quand deux gerbes de fleurs lui furent offertes, l'une cravatée d'un ruban tricolore, l'autre d'un ruban japonais, elle recueillit les applaudissements les plus flatteurs,

Monsieur Richaud (*Mario Cavaradossi*) est à la fois un artiste consciencieux et de grand talent ; son jeu est distingué, sa voix fort agréable, il partagea le succès, de madame Dalcy : son éloge n'est d'ailleurs plus à faire puisque voici deux années que le public tonkinois lui réserve le meilleur accueil.

Le trio fut complété à souhait par M. Breton-Caubet en baron Scarpia, tandis que MM. Chapus (César Angelotte) ; Gillet (le Sacristain) ; Lorillart (Spoletta) ; Viart et Bila donnaient une fort bonne impression de ce qu'est notre troupe théâtrale. L'orchestre a pour chef un artiste consommé ; sa façon de conduire ses musiciens fut parfaite,

Pour nous résumer, ce fut une magnifique soirée, bien digne de nos hôtes et dont il convient de féliciter sans réserve tous ceux qui ont participé à son organisation et à son exécution.

(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1930)

Nous nous reportons alors aux faits exposés au Parlement le 20 juin 1930 :

« Le professeur Voronoff devant faire, au théâtre d'Hanoï, une conférence à laquelle toute la population était conviée, les policiers n'y laissèrent entrer que les blancs, « n'importe lesquels », et en excluant tous les Annamites. On comprend l'indignation des indigènes cultivés. »
